



Commune de SCIENTRIER

Délibération n°011/2026 TAUX D'IMPÔTS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 14
Votants : 15

Délibération adoptée à la majorité

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstentions : 2 (BIANCO.L ;
APLINCOURT.G)

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en salle de conseil à SCIENTRIER, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BARBIER.

Présents : APLINCOURT Gilles, BARBIER Daniel, BARBIER Sarah, BIANCO Lydie, BRANTUS Élodie, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, HENNI Nour-Eddine, JEANTET Sophie, JOYE Michel, RIVET Jimmy

Absents :

Absents excusés : GAUDIN Hervé

Procurations : BARBIER Sarah pour GAUDIN Hervé

Secrétaire de séance : Lydie BIANCO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

VU la délibération 009-25 du 10 avril 2025 dans laquelle le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à : 26 % pour la Taxe Foncière Propriété Bâtie (TFPB) et 66,28% pour la Taxe Foncière Propriété Non Bâtie (TFPNB).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible d'augmenter le taux de la Taxe d'Habitation (TH) de 1.90 points maximum, sans lien avec les autres taux, sous réserve que ce dernier ne dépasse 18.97%.

Il est alors proposé de porter le taux de la taxe d'habitation de 11.17% à 13.07%.

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficie d'une majoration spéciale de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires à hauteur de 60% du fait de sa situation en zone tendue du point de vue de l'offre de logement.

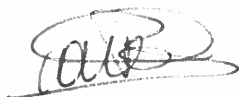
Monsieur le Maire rappelle également que la commune n'a pas augmenté l'ensemble des taux fonciers depuis 2023, il est alors présenté plusieurs options à l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

DE FIXER les taux d'imposition 2026 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) : 27.30%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) : 69.59%
- Taxe d'habitation : 13.63%

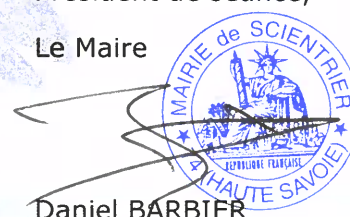
Le secrétaire de séance



Lydie BIANCO

Président de séance,

Le Maire



Daniel BARBIER